

Annexe 2 : FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
KLEAREX^{EM} 120 GF & KLEAREX^{EM} 120 DV GF & KLEAREX^{EM} 120 GFA 1%

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2017



Page : 1/7

Version 1

Révision: 28.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation identifiée : neutralisant d'odeurs.
- Emploi de la substance / de la préparation: Neutralisant d'odeurs
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
KLEARIOS
6, route de Bergheim
F-67600 Sélestat
+ 33 (0)3 88 49 61 96
- Service chargé des renseignements: fds-service@klearios.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA 01-45-42-59-59 (France)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS07
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger GHS07
- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hexyl cinnamic aldéhyde
Géranol
eugenol
Citral
- Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Risques pour l'environnement: Prévenir toute dispersion massive accidentelle dans l'environnement.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 2/7

Date d'impression : 28.02.2017

Version 1

Révision: 28.02.2017

Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3	Hexyl cinnamic aldéhyde ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géraniole ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤ 2,5%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	eugenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤ 2,5%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤ 2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
Risque d'inflammation négligeable de la préparation. En cas d'incendie tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés :
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Aucun.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.
- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Se référer au paragraphe 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter le produit dans le milieu naturel. En cas de dispersion accidentelle, prendre toute mesure pour éviter la contamination des sols et des cours d'eau, recueillir le maximum de produit dans un récipient propre pour pouvoir le réutiliser ou l'éliminer (voir section 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts prévenir les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Assurer une aération suffisante.
Quantités minimales : ramasser à l'aide d'un matériau absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure) et éliminer.
Quantités importantes : endiguer et pomper pour destruction. Nettoyer la surface à l'eau. consulter un expert.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection.
Eviter l'inhalation prolongée des vapeurs. Utiliser le produit dans une zone aérée.
Eviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas chauffer le produit. Ne pas exposer ses vapeurs à une flamme.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:**
Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec certains matériaux plastiques (PVC par exemple) et des métaux nus.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Stocker au frais (température inférieure à 25 °C) à l'abri de l'air et de la lumière dans des récipients bien fermés.
Le produit garde ses propriétés un an dans l'emballage d'origine.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se nettoyer les mains après toute manipulation.
- **Protection respiratoire:**
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Eviter de respirer les aérosols.
- **Protection des mains:**
 Gants de protection
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** En fonction de la tâche à réaliser, on peut porter un vêtement de protection.

FR

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 4/7

Date d'impression : 28.02.2017

Version 1

Révision: 28.02.2017

Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Densité:	Non déterminée.
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Les agents oxydants fort.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun.
Décomposition thermique voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Pas de données.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2017

Version 1

Page : 5/7
Révision: 28.02.2017

Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**

(suite de la page 4)

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

• **97-53-0 eugenol**
Oral | LD50 | 1930 mg/kg (rat)

• **5392-40-5 Citral**
Oral | LD50 | 4960 mg/kg (rat)

• **Effet primaire d'irritation:**

• **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Possibilité d'irritation.

• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

• **des voies respiratoires:** Possibilité d'irritation.

• **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

• **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux ou les canalisations.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:** Éliminer conformément aux normes des autorités locales.

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:** Évacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 Numéro ONU**

• **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

• **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

• **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/7

Date d'impression : 28.02.2017

Version 1

Révision: 28.02.2017

Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**

(suite de la page 5)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger GHS07
- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Hexyl cinnamic aldéhyde
 - Géraniol
 - eugenol
 - Citral
- Mentions de danger
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Utilisation recommandée: Neutralisant d'odeur.
- Phrases importantes
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Page : 7/7

Date d'impression : 28.02.2017

Version 1

Révision: 28.02.2017

Nom du produit: **Klearex EM 120 Gras Fema**

(suite de la page 6)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

FR

Annexe 4 : ATTESTATION D'INNOCUITE – KLEAREX^{EM} 120 DV GRAS FEMA



ATTESTATION

Nous, Klearios, domicilié à : 6, route de Bergheim F-67600 Sélestat, certifions que le produit Klearex^{EM} 120 DV GF :

- Non classé pour l'Environnement
- N'est pas irritant pour les voies respiratoires dans les conditions normales d'utilisation

Ce produit industriel ne présente pas de dangers connus pour la santé humaine quand il est utilisé conformément à la notice d'utilisation.

Il est dans ces conditions, non classé dangereux selon la Directive Européenne 1999/45/CE (J.O. L200 du 30/07/1999) et ses modifications successives : Directive Européenne 2001/60/CE (J.O. L226 du 22/08/2001) et Directive Européenne 2004 (J.O. L 168 du 01/05/2004).

Fait à Sélestat, le 30 avril 2014

Dr Laurent Kerszenbaum
Consultant Scientifique pour Klearios

KLEARIOS SASU
6 Route de Bergheim 67600 SELESTAT
Tél. +33 (0)3 88 49 61 96 Fax. +33 (0)3 88 82 66 35
Siret 501 692 131 00011 TVA FR 58 501 692 131 NAF 7120B

Klearios • SASU au capital de 37.500,00 Euros

R.C.S. Saverne TI 501 692 131 • SIRET : 501 692 131 00029 • TVA intracommunautaire : FR58501692131 • Code NAF : 7120B
Tél. : +33 (0)3 88 49 61 96 • Fax : +33 (0)3 88 82 66 35 • 6, route de Bergheim • F-67600 Sélestat